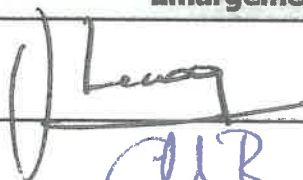



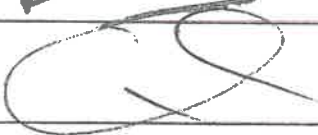










**DÉLIBÉRATION**

**FEUILLE DE PRÉSENCE DU MARDI 03 NOVEMBRE 2020**

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Conseiller de Paris et Maire du 6 <sup>e</sup>	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Première Adjointe au Maire	
Monsieur Olivier PASSELECQ Adjoint au Maire	
Madame Arielle BEAUCAMPS Adjointe au Maire	
Monsieur Charles FLOBERT Adjoint au Maire	
Madame Séverine de COMPREIGNAC Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Madame Céline HERVIEU Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Madame Iris BERTHOMIER Conseillère d'arrondissement	P.O. 
Monsieur Claude RIBBE Conseiller d'arrondissement	
Madame Florence de VARAX Conseillère d'arrondissement	
Monsieur Paul MARIA Conseiller d'arrondissement	
Monsieur François COMET Conseiller d'arrondissement	
Madame Antoinette KIS Conseillère d'Arrondissement	

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

03 novembre 2020

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du mardi 03 novembre 2020**

Le mardi 03 novembre deux mille vingt à 18 heures 30, les membres du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du mercredi 28 octobre deux mille vingt qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

**1-Réf. : 062020029**

Désignation du Secrétaire de séance.

**2-Réf. : 062020030**

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 septembre 2020.

**3-Réf. : 062020031**

Détermination du nombre des Adjointes au Maire d'arrondissement.

**4-Réf. : 062020032**

Élection du 5<sup>e</sup> Adjoint au Maire d'arrondissement.

**5-Réf. : 2020 DASCO 38**

Lycées municipaux-Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

**6-Réf. : 2020 DASCO 129**

Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros).

**7-Réf. : 2020 DAE 166**

Subvention (42.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

**8-Réf. : 2020 DAC 634**

Subvention (3.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6<sup>e</sup> au titre de l'action culturelle locale du 6<sup>e</sup> arrondissement.

**9-Réf. : 2020 DAC 497**

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Adrienne Monnier au 7 rue de l'Odéon, à Paris 6<sup>e</sup>.

**10-Réf. : V062020033**

Vœu proposé par Madame Antoinette KIS relatif à l'association SOS PARIS.

**11-Réf. : V062020034**

Vœu relatif à la réquisition de l'immeuble situé 69, rue de Sèvres 75006 PARIS.

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

03 novembre 2020

**12-Réf. : V062020035**

Vœu relatif à la réouverture des petits commerces et des librairies.

**13- Affaires diverses**

\* \* \*

Étaient présents:

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6<sup>e</sup>,  
Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire,  
Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire,  
Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire,  
Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup>,  
Monsieur Claude RIBBE, Conseiller d'Arrondissement,  
Madame Florence de VARAX, Conseillère d'Arrondissement,  
Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'Arrondissement  
Monsieur François COMET, Conseiller d'arrondissement,  
Madame Antoinette KIS, Conseillère d'Arrondissement.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire.

Madame Séverine de COMPREIGNAC, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup>, donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6<sup>e</sup>.

Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'arrondissement, donne pouvoir à Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'Arrondissement.

\*\*\*\*\*

Membre excusé :

\*\*\*\*\*

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

03 novembre 2020

Secrétaire de séance :

Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance, et Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, assure les fonctions de secrétaire auxiliaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

Observations :

1. Inscription à l'ordre du jour, après accord de l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement, d'un vœu déposé par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et des élus de l'arrondissement relatif à la réouverture des petits commerces et des librairies.
2. Le projet de délibération 2020 DASCO 137 relatif au « principe de gratuité des autorisations d'occupation des cours d'école et de collège par les associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public » a été retiré de l'ordre du jour suite à la demande de l'Adjoint à la Maire de Paris compétent. Ce projet de délibération n'est pas soumis au vote.
3. Point n° 13 : Affaires diverses

Madame Antoinette KIS souhaite avoir des précisions sur les mesures prises pour favoriser le télétravail auprès des agents de la Mairie du 6<sup>e</sup> cela en adéquation avec les exigences de leurs postes.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ précise que les agents le désirant peuvent bénéficier jusqu'à trois jours de télétravail lorsque leurs fonctions le permettent. Certains agents ne le souhaitant pas et préférant continuer à travailler en présentiel.

Madame Antoinette KIS s'interroge sur le respect de la parité lors du tirage au sort des membres des conseils de quartier.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ remarque que cette notion de parité ne peut, par définition, intervenir dans un tirage au sort.

Madame Céline HERVIEU souhaite une communication à destination des habitants de l'arrondissement, précisant que le CASVP reste ouvert et que toutes personnes en situation de fragilité puissent contacter la Mairie d'arrondissement.

Monsieur Jean Pierre LECOQ rappelle l'existence du fichier Chalex permettant à la Ville de Paris de contacter les personnes vulnérables inscrites, Cette inscription est faite d'une manière volontaire. Une réflexion est en cours pour contacter les personnels de soins afin d'identifier d'autres personnes en situation de fragilité.

Madame Céline HERVIEU souhaite qu'une réflexion soit menée afin de proposer un emplacement dans l'arrondissement dans le cadre d'un hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur victime d'un attentat.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ invite Madame Céline HERVIEU à lui faire une proposition en ce sens (place, quai ...) sachant que cet hommage de la Ville de Paris pourrait se faire ailleurs que dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

03 novembre 2020 Ouverture de la séance :

À l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

\*\*\*\*\*

**1-Réf. : 062020029**

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

La désignation du secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.  
Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, est désigné secrétaire auxiliaire, à l'unanimité des votants.

**2-Réf. : 062020030**

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 septembre 2020.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des votants.

**3-Réf. : 062020031**

Détermination du nombre des Adjoints au Maire d'arrondissement.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller régional d'Île de France, indique que le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement ne peut excéder trente pour cent (30%) du total des membres du conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre.

Par ailleurs, ce nombre maximum peut être dépassé pour permettre la création de postes d'adjoints chargés des quartiers, soit 1 Adjoint au Maire d'arrondissement supplémentaire pour le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller régional d'Île de France, invite le Conseil d'arrondissement à arrêter le nombre des adjoints au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement à 5. et à procéder à l'élection du 5<sup>e</sup> adjoint au Maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du CGCT et au procès-verbal de la séance du samedi 11 juillet 2020.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0




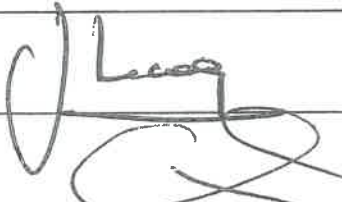




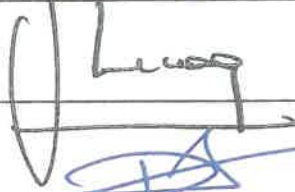
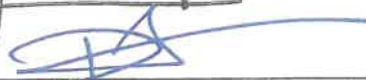



Le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité des votants le nombre de cinq adjoints au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

CONSEIL DU

DÉLIBÉRATION

RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MARDI 03 NOVEMBRE 2020  
ELECTION DU 5<sup>e</sup> ADJOINT

Noms des Conseillers	Emargements
Madame Arielle BEUCAMPS Conseillère d'Arrondissement	
Madame Iris BERTHOMIER Conseillère d'Arrondissement	P.O. 
Monsieur François COMET Conseiller d'Arrondissement	
Madame Séverine de COMPREIGNAC Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Monsieur Charles FLOBERT Conseiller d'Arrondissement	
Madame Céline HERVIEU Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Madame Antoinette KIS Conseillère d'Arrondissement	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Conseillère d'arrondissement	
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Conseiller de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Monsieur Paul MARIA Conseiller d'Arrondissement	
Monsieur Olivier PASSELECQ Conseiller d'Arrondissement	
Monsieur Claude RIBBE Conseiller d'arrondissement	
Madame Florence de VARAX Conseillère d'arrondissement	

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

03 novembre 2020

**4-Réf. : 062020032**

Élection du 5<sup>e</sup> Adjoint au Maire d'arrondissement.

Le Maire d'arrondissement rappelle que les Adjointes au Maire d'arrondissement sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel.

La candidature de Madame Florence De VARAX est proposée au vote en qualité de 5<sup>e</sup> adjoint au Maire d'arrondissement en charge des 6 conseils de Quartier.

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel sont écrits tous les noms de la liste qu'il a choisie. Le dépouillement du vote, effectué par Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services par intérim, et secrétaire auxiliaire de séance, donne les résultats suivants au premier tour de scrutin.

VOTANTS : 13    POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    BLANC : 1    NPPV : 0

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 6

Madame Florence De VARAX est élue en qualité de 5<sup>e</sup> adjoint au Maire d'arrondissement en charge des 6 Conseils de Quartier la majorité absolue.

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

03 novembre 2020

**5-Réf. : 2020 DASCO 38**

Lycées municipaux-Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**6-Réf. : 2020 DASCO 129**

Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros).

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**7-Réf. : 2020 DAE 166**

Subvention (42.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**8-Réf. : 2020 DAC 634**

Subvention (3.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6<sup>e</sup> au titre de l'action culturelle locale du 6<sup>e</sup> arrondissement.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants des votants.

**9-Réf. : 2020 DAC 497**

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Adrienne Monnier au 7 rue de l'Odéon, à Paris 6<sup>e</sup>.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**10 - Réf. : V062020033**

Vœu présenté Madame Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement, relatif à l'association SOS PARIS.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le vœu présenté par Madame Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement est adopté à l'unanimité des votants.



CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

## DÉLIBÉRATION

03 novembre 2020

**11 - Réf. : V062020034**

Vœu relatif à la réquisition de l'immeuble situé 69, rue de Sèvres 75006 PARIS.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le vœu présenté par Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris, rejoint par l'ensemble des membres du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement est adopté à l'unanimité des votants.

**12 - Réf. : V062020035**

Vœu relatif à la réouverture des petits commerces et des librairies.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le vœu présenté Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et les élus de l'arrondissement, est adopté à l'unanimité des votants.

**13 - Affaires diverses.**

Date du prochain Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement : le lundi 23 novembre 2020 sur le thème : « Les nouvelles procédures de travaux sur l'Espace Public ».

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, communique la date du prochain Conseil d'arrondissement : le lundi 30 novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2020-06-029

03 novembre 2020

Désignation de Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'arrondissement, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

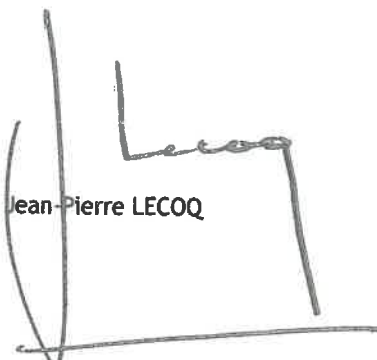
Examen du projet de délibération 062020029 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2020-06-030

03 novembre 2020

**Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 septembre 2020.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération 062020030 ;

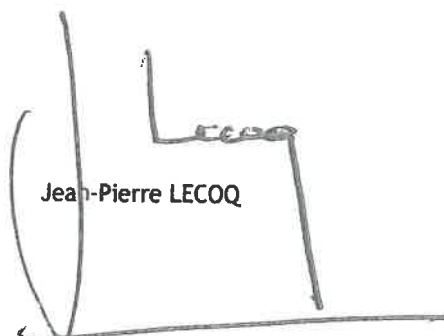
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2020-06-0032

03 novembre 2020

Élection du 5<sup>e</sup> Adjoint au Maire d'arrondissement.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération **062020032** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France fait procéder au vote, et Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, et secrétaire auxiliaire de séance, procède à son dépouillement.

Madame Florence De VARAX, candidate présentée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup>, est élue à la majorité absolue avec 12 voix pour et 1 vote blanc.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

2020-06-0032

03 novembre 2020

**Élection des Adjoints au Maire d'arrondissement.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

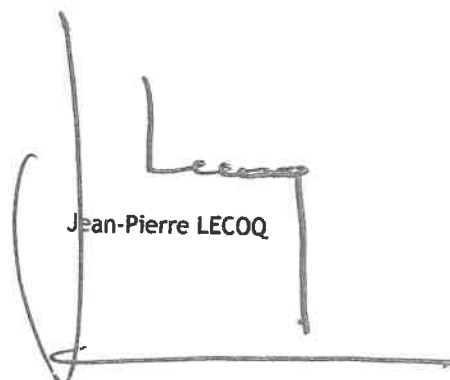
Examen du projet de délibération **062020032** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France fait procéder au vote, et Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, et secrétaire auxiliaire de séance, procède à son dépouillement.

Madame Florence De VARAX, candidate présentée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup>, est élue à la majorité absolue avec 12 voix pour et 1 vote blanc.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2020-DASCO-038

03 novembre 2020

Lycées municipaux-Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

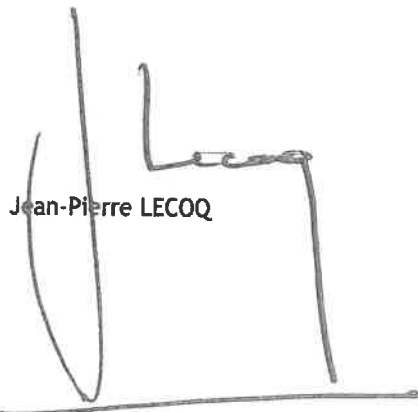
Examen du projet de délibération DASCO-2020-38 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2020-DASCO-129

03 novembre 2020

Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros).

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

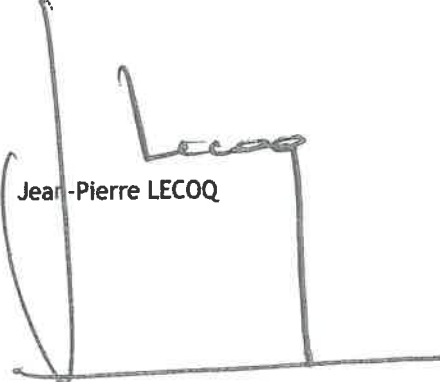
Examen du projet de délibération DASCO-2020-129 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2020-DAE-166

03 novembre 2020

Subvention (42.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

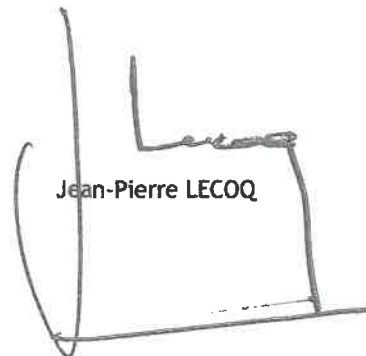
Examen du projet de délibération DAE-2020-166 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ



CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2020-DAC-634

03 novembre 2020

Subvention (3.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e au titre de l'action culturelle locale du 6e arrondissement.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup>, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

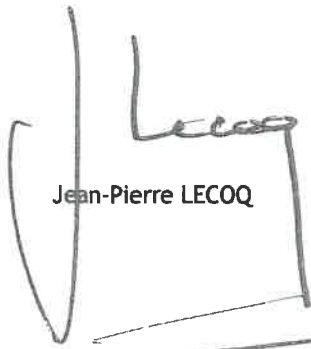
Examen du projet de délibération DAC-2020-634 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2020-DAC-497

03 novembre 2020

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Adrienne Monnier au 7 rue de l'Odéon, à Paris 6<sup>e</sup>.

Vu le rapport présenté par Monsieur Claude RIBBE, Conseiller d'arrondissement ;

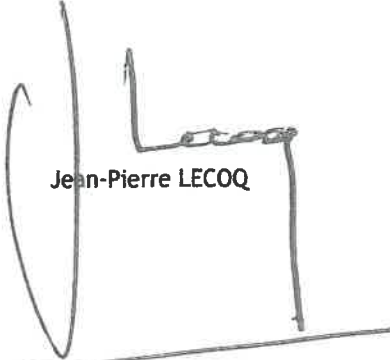
Examen du projet de délibération DAC-2020-497 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

2020-06-033

03 novembre 2020

Vœu présenté Madame Antoinette KIS, conseillère d'arrondissement, relatif à l'association SOS PARIS (V062020033).

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement,

- Considérant que l'association SOS Paris, reconnue d'intérêt général, oeuvre depuis 1973 à la sauvegarde de nombreux lieux emblématiques parisiens, et s'attache à la protection du bâti qui fait le charme et la singularité de la ville, en même temps qu'il témoigne de son histoire,
- Considérant que l'association SOS Paris est liée depuis son origine au 6<sup>e</sup> arrondissement, étant domiciliée rue Saint-André-des-Arts depuis sa création, puis au 103, rue de Vaugirard depuis 1991, qu'elle y a tout particulièrement défendu le patrimoine de l'arrondissement, en contribuant à sauver de la démolition le marché Saint-Germain qui devait laisser place à un ensemble immobilier d'envergure,
- Considérant que la mairie de Paris reconnaît l'utilité de cette association, par l'octroi de subventions annuelles régulières,
- Considérant que SOS Paris rencontre actuellement des difficultés financières, et a épuisé ses réserves propres, du fait notamment de la perte de la subvention FONJEP (Fonds Jeunesse et Éducation Populaire) de 3.630€ qui seule permettait de financer le salaire de secrétariat,
- Considérant que l'association rencontre de ce fait des difficultés de domiciliation, et d'entreposage de ses archives, ayant dû quitter son local et n'ayant pu trouver de nouveau lieu d'accueil, ce qui impacte l'efficacité de son action,

Sur proposition d'Antoinette KIS,

le conseil d'arrondissement demande à

- Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> d'étudier la possibilité d'hébergement de cette association
- à la Ville de Paris l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €


Examen du projet de délibération V062020033 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Le vœu proposé par Madame Antoinette KIS est adopté à l'unanimité avec 13 voix pour

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ  
Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

2020-06-034

03 novembre 2020

Vœu relatif à la réquisition de l'immeuble situé 69, rue de Sèvres 75006 PARIS (V062020034).

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement,

- Considérant la pénurie de logements sociaux dans le 6<sup>ème</sup> et la difficulté pour les habitants de pouvoir se loger dans l'arrondissement à des prix abordables.
- Considérant le fait que l'immeuble en question est inoccupé et inutilisé depuis près de 25 ans, qu'il représente 250 m2 habitables, soit l'équivalent de plusieurs logements sociaux.
- Considérant que la vétusté du bâtiment s'accroît par le fait qu'il reste inoccupé depuis des années, et le caractère inacceptable du fait de laisser un immeuble vide et inoccupé dans un arrondissement où le prix du logement est l'un des plus élevés de Paris.
- Considérant la mauvaise foi de la propriétaire du bien, apparemment exilée fiscale en Belgique, et son refus réitéré de répondre aux demandes de contact.
- Considérant les appels qui ont déjà été émis pour le rachat de cet immeuble et adressés par courrier à la propriétaire, par Romain Lévy, entre 2008 et 2018, le courrier étant resté sans suite de la part de la propriétaire.
- Considérant que le Maire du 6<sup>e</sup> a multiplié les actions depuis de nombreuses années tant auprès de la propriétaire, que du Ministre du Logement et de la Ville de Paris.

Sur proposition de Céline HERVIEU, Conseillère de Paris, rejointe par l'ensemble des membres du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Le conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :

que la démarche de réquisition engagée par la Mairie de Paris, à travers le courrier adressé par Ian Brossat à Madame Wargon, Secrétaire d'État chargée du logement, en août dernier, pour cet immeuble du 69 rue de Sèvres, afin qu'il puisse être réhabilité en logements sociaux, soit menée jusqu'à son dénouement.

Examen du projet de délibération V062020034 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Le vœu proposé par Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris, rejointe par l'ensemble des membres du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement, est adopté à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ  
Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

2020-06-035

03 novembre 2020

Vœu présenté par Jean-Pierre LECOQ et les élus du 6<sup>e</sup> Arrondissement pour la réouverture des petits commerces et des librairies (V062020035).

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant l'inégalité de traitement entre petites et grandes surfaces, qui, selon le décret susvisé, auront le droit d'accueillir des clients pour des produits de bouche dans la limite d'un client tous les 4 m<sup>2</sup>, contrairement aux petits commerces obligés de fermer ;

Considérant en outre qu'il est illusoire de penser que les clients accueillis dans des grandes surfaces seront interdits d'acheter d'autres produits que ceux de première nécessité, induisant donc une inégalité supplémentaire avec les petits commerces non-alimentaires obligés de fermer ;

Considérant que la fermeture des petits commerces va entraîner un surcroît de fréquentation des grandes surfaces qui va rendre difficile le maintien d'une surface par client de 4m<sup>2</sup> ;

Considérant les nombreuses pétitions émises pour la réouverture des librairies ;

Considérant que les librairies permettraient aux Parisiens de pouvoir s'armer efficacement contre le réel, de se cultiver et s'évader en période de confinement et de réfléchir face aux assauts d'obscurantisme que la France a subis encore ces derniers jours ;

Considérant que de nombreux petits commerces culturels - alors que les sites de vente en ligne prospèrent - ne se relèveront pas de ce deuxième confinement et que la richesse culturelle de notre capitale s'en trouvera amoindrie ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ et les élus du 6<sup>e</sup> Arrondissement demandent à la Maire de Paris :

- de prendre un arrêté autorisant la réouverture des petits commerces et librairies à Paris.

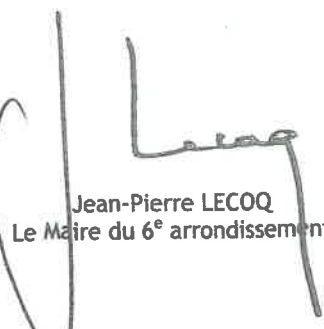
Examen du projet de délibération V062020035 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, procède au vote.

Le vœu proposé par Monsieur Jean-Pierre LECOQ et les élus du 6<sup>e</sup> Arrondissement est adopté à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ  
Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement